

Lettre de M. AMYOT

ÉDITEUR-LIBRAIRE

à M. Alexandre CHODZKO

PROFESSEUR DU COLLÈGE DE FRANCE, A PARIS.

Paris, ce 15 février 1870.

MONSIEUR,

Je viens résumer ici par écrit la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir hier avec M. Léonard Niedzwiecki (*a*) et vous, au sujet de la publication des Œuvres complètes du Maître des maîtres. Comme je vous l'ai dit, il m'est impossible de pouvoir dire exactement quelle sera l'importance de cette collection ; mais, si on juge par les différents ouvrages qui ont été imprimés et par l'inventaire fait à la mort de Wronski dont j'ai un double certifié entre les mains, les Œuvres complètes de Wronski formeront 20 (vingt) volumes in-folio, dans le format de la *Réforme du savoir humain*, de 100 feuilles, soit 800 pages chacun.

D'après un devis aussi exact que possible que je viens d'établir, il faudrait 500 souscripteurs pour couvrir les frais de la publication à raison de cinquante francs par volume. C'est donc une somme de cinq cent mille francs qui est nécessaire pour éléver un monument au maître et sauver ses Œuvres de l'oubli.

C'est d'ailleurs sur ces bases que j'ai toujours compris que la publication de l'Œuvre entière de Wronski pouvait être faite. — Il faut 500 souscripteurs assurés, certains. Je me suis plusieurs fois exprimé dans ce sens avec M. Niedzwiecki et avec mademoiselle Conseillant (*b*), et le travail que je viens de faire n'a fait que me confirmer dans cette conviction. Le jour où ces 500 souscriptions me seront assurées, je commencerai l'impression et la mènerai sans désemparer à bonne fin.

Je vous ai suggéré hier à cet égard une idée qui vous a paru pratique, celle de répartir sur une période de dix années la somme de cinq cent mille francs nécessaire, soit cinquante mille francs par an. Si cette somme m'est garantie d'une façon certaine, authentique, je me mettrai immédiatement à l'œuvre. Il va sans dire que je considérerai ce paiement de cinquante mille francs comme représentant la valeur d'une souscription à cinq cents exemplaires et que ces 500 exemplaires seront remis par moi, au fur et à mesure de l'achèvement de l'impression de chaque volume, à la personne ou aux personnes qui me seraient officiellement désignées par le signataire du traité. Je prendrai dans ce

(*a*) 6, quai d'Orléans, à Paris. (*b*) Fille adoptive de Wronski et son héritière.



38050/8,21

cas l'engagement de faire paraître deux volumes au moins par an, tout en me réservant la faculté d'augmenter ce nombre, si le travail de correction des épreuves me permettait d'aller plus vite, ce que j'espère.

Je vous le répète, Monsieur, je ne cherche pas, dans cette publication, à faire une spéculation de librairie. C'est pour la mémoire de Wronski, que j'ai beaucoup connu et apprécié, que je consens à entreprendre une publication qui absorbera la plus grande partie de mon temps et qui exigera toute mon attention pour être menée à bonne fin.

Le moment est venu où le nom de Wronski peut encore être sauvé de l'oubli. Mademoiselle Conseillant et M. le comte Durutte (*c*) sont d'accord pour livrer dans ce but les manuscrits qu'ils ont entre les mains, et surveiller et faire eux-mêmes la correction des épreuves, de façon à ce que l'Oeuvre paraisse, telle que l'auteur l'a créée, intacte, totale, impérissable.

Il y a là pour la science un intérêt de premier ordre, mais il y a surtout pour la Pologne un intérêt national, car Wronski est une de ses gloires.

Songez-y bien, la question est très-grave : si une résolution définitive n'est pas promptement prise, tout est perdu. Mademoiselle Conseillant n'est plus jeune ; elle partie, les manuscrits précieux qu'elle a entre les mains dont elle peut seule surveiller l'impression avec le respect filial qu'elle a voué à Wronski, ces manuscrits, dis-je, seront après elle sans aucun doute vendus au poids du papier, — perte irréparable pour la science.

De plus, comme les idées de Wronski malgré la perte de ces manuscrits demeureront impérissables, un jour ou l'autre quelque savant les accaparera à son profit, leur donnera un vêtement à sa guise et se parant des plumes du paon arrivera, grâce à elles, à une immense renommée, devenant ainsi l'Amérique Vespuce de ce nouveau Christophe Colomb.

Une solution prompte est donc urgente, il y a dix-sept ans déjà que Wronski est mort ; son nom est presque oublié, son œuvre monumentale est menacée du même sort.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signé : F. AMYOT.

(*c*) Exécuteur testamentaire de Wronski.

(LE DOUBLE A CONSERVER.)

OEUVRES COMPLÈTES DE HOËNÉ WRONSKI

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné, _____
demeurant à _____
déclare souscrire à Un Exemplaire des Œuvres complètes de Hoënë Wronski,
édition de M. Amyot, pour 500 Francs, payables à raison de 50 Francs
par an, pendant dix ans.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR,

Le _____

OEUVRES COMPLÈTES DE HOËNÉ WRONSKI

BULLETIN DE SOUSSCRIPTION

Je, soussigné,

demeurant à

déclare souscrire à **Un Exemplaire** des Œuvres complètes de Hoëné Wronski,

Édition de M. Amyot, pour 500 Francs, payables à raison de 50 Francs par
an, pendant dix ans.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR,

Lé

ŒUVRES COMPLÈTES DE HOMÈRE

BULLETIN DE ZONACHTHOM
PARIS
(France).

8, rue de la Paix,

Éditeur-Libraire,

Monsieur F. AMYOT,

Monsieur,

quand même

éngelus